

Sortie Paroissiale à Mantes-la-Jolie

27 septembre 2014

Mes frères,

Nous voici ce matin à Mantes dans cette magnifique église dont la construction a commencé sous le règne du roi capétien Louis VII à la moitié du XII^e siècle et a duré environ 200 ans. Cette église appelée « collégiale » parce que confiée à un collège de chanoines, est consacrée à la Vierge Marie en son Assomption d'après les sculptures du grand portail d'entrée. La splendeur de cette église gothique répond à son emplacement stratégique aux avant-postes du royaume de France face aux ducs de Normandie et rois d'Angleterre.

Louis VII – vous le savez – a eu pour fils régnant après lui le roi Philippe Auguste, grand-père de saint Louis. Et saint Louis venait séjourner longuement ici à Mantes avec sa mère Blanche de Castille. Mais c'est surtout la mort de Philippe Auguste ici-même à Mantes au début du XIII^e siècle qui focalise notre attention sur ce grand-père qui va laisser à son petit-fils un royaume de France dont il aura multiplié par quatre l'étendue territoriale.

Certes avant Philippe Auguste Louis VI le Gros avait déjà dû combattre des barons français au service des anglais, comme notamment Guy de la Roche qui a donné son nom à La Roche Guyon où nous serons cet après-midi. Mais c'est indéniablement à Philippe Auguste que le royaume de France doit son premier souverain capétien énergique et habile qui, surtout, porte en lui une vision de la monarchie aux dimensions du royaume grandissant.

Il n'a que 15 ans lorsqu'il devient roi succédant à son père, et son règne de 43 ans est marqué par des victoires politiques remportées sans combattre qui lui valent le surnom d'Auguste à quoi il faut cependant ajouter, bien entendu, la victoire de Bouvines où il cristallise autour de ses conquêtes un véritable sentiment patriotique. C'est lui qui fixe la cour à Paris. Et c'est grâce à lui que le royaume dépasse désormais la seule Île de France et devient une puissance de premier plan dans l'Europe médiévale.

Mais à l'héritage administratif et financier que Philippe Auguste lègue à saint Louis s'attache surtout un héritage moral qui affirme de plus en plus le caractère sacré de la monarchie et du monarque et le fait que celui-ci ne tienne son pouvoir que de Dieu et non de la suprématie théorique de l'empereur.

Ce prestige grandissant de la royauté française est allé de pair avec des tempéraments bien trempés autour du futur saint Louis. Son propre père Louis VIII souvent absent à cause de la guerre et mort après seulement trois ans de règne était surnommé le Lion. Sa mère sera la femme forte des Écritures. Et surtout son grand-père était pour lui le modèle vivant du roi de France gouvernant son royaume, et l'autorité derrière laquelle il lui arrivait de s'abriter.

Comme l'écrit un de ses historiens : « Philippe Auguste a dû aimer la présence de son petit-fils qui sera le premier roi de France à avoir connu son grand-père, ce qui ne peut que renforcer le sens dynastique, surtout si le grand-père a une forte personnalité. » Mais Louis IX réussira là où son grand-père Philippe échouera. Ce grand-père « guerrier, conquérant, chasseur, bon vivant, aimant les femmes et coléreux » n'atteindra pas la sainteté du petit-fils « pacifique, même s'il se battait bien quand il le fallait, s'abstenant de la chasse, de la bonne chère, (...) maîtrisant ses pulsions, [fidèle à sa seule épouse], dévot et ascète ». Le pape ne pouvait pas reconnaître la sainteté d'un grand-père excommunié à cause de sa vie conjugale jugée scandaleuse en cour de Rome.

Le figuier de la sainteté planté par le baptême dans la vigne des capétiens n'a pas donné son fruit de sainteté sous Philippe Auguste. Et après sa mort, le Seigneur a encore attendu trois ans sans rien trouver, comme dans l'évangile que nous venons d'entendre. Mais après ces trois années, en 1226, le jeune Louis IX a été sacré à Reims à l'âge de 12 ans.

Et c'est lui qui a relevé la femme courbée de l'évangile, en relevant dans son royaume l'exercice de la justice en général et le droit des femmes en particulier. S'il s'est démarqué de son grand-père en accomplissant des miracles après sa mort il s'en est plus encore distingué par ses vertus de vie chrétienne et en particulier conjugale.

Voilà ces deux grands rois qui nous montrent la patience de Dieu attendant que ce qu'il a planté devienne un jour fécond et produise les fruits du redressement et de la sainteté.

Saint Louis par sa piété, par sa dépendance des ordres mendiants et par son obsession de la justice bousculera les hypocrisies et les scléroses de son environnement, comme Jésus dans la synagogue le jour du sabbat ! Mais telle est la liberté de l'Esprit-Saint qui pousse à la radicalité de l'amour et non du fanatisme parce qu'il verse son propre sang et non celui des autres pour servir Dieu dans les pauvres, les malades et les petits tout en gardant la majesté d'un prince et la grandeur d'un roi.

Et le fruit de cette sainteté a un nom : c'est la paix, la paix intérieure à la patrie et la paix extérieure entre les pays, la paix qui vient de Dieu par la voie de la justice, la paix qui vient de Dieu par l'obéissance à l'Évangile et par la conversion des consciences et des cœurs.

En ce samedi dont la couleur est celle de la conversion, demandons à Dieu une vie chrétienne féconde et redressée. Que la Vierge Marie en son Assomption nous y aide et nous y pousse, afin que nous soyons les dignes enfants de la France consacrée à cette Assomption et, à cause de cela, gardienne de l'espérance que s'accompliront en son sein les promesses de Dieu faites aux meilleurs d'entre nous, rois ou prêtres ou laïcs mais saints et saintes proches de nous pour nous conduire au ciel.

Abbé Patrick Faure, curé de St Eugène Ste Cécile